

■ Signature à Dourdan d'un contrat d'animation et d'assistance technique pour l'eau

L'agriculture bio au secours de l'eau

En Ile-de-France, seul 0,76% de la surface agricole utilisée (SAU) est consacré à l'agriculture biologique. Ce qui correspond à 80 exploitations certifiées. On est encore très loin des objectifs nationaux affichés cet automne lors du Grenelle de l'environnement : atteindre 6% de la SAU exploitée en bio d'ici 2012, 20% d'ici 2020. Au-delà de l'aspect qualitatif d'une alimentation bio, encourager ce mode d'agriculture respectueux de l'environnement apparaît comme un moyen de lutter pour la protection des ressources en eau. C'est pourquoi le gouvernement, par la voix de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a signé, jeudi 31 janvier sur l'exploitation bio de Daniel Evain à Dourdan, un programme quinquennal "d'animation et d'assistance technique pour l'eau". Ce programme, qui porte sur un budget de 200 000 euros par an sur cinq ans, a été signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Groupement des agriculteurs biologiques (Gab) d'Ile-de-France.



De gauche à droite : André Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et président du comité de bassin Seine-Normandie, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Roger Karouchi, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, Anny Poursinof, élue à la Région en charge de l'agriculture biologique, et Henri Doublier, président du Gab Ile-de-France.

En 2004, 49% des eaux de rivières et 27% des eaux souterraines utilisables pour la production d'eau potable n'auraient pu parvenir au robinet sans un traitement spécifique des pesticides et des nitrates. Et la situation tend à se dégrader.

L'agriculture génère 90% des pesticides

Au final, ces coûts de traitement des eaux se répercutent sur la facture du consommateur. Ces pesticides proviennent

pour 90% de l'agriculture. Le reste étant utilisé pour les espaces verts publics, les voiries et les jardins privés.

Grâce à ce partenariat unique en France, la filière bio doit donc bénéficier d'un meilleur accompagnement en Ile-de-France. Meilleure information, suivi des porteurs de projet, diagnostics environnementaux sur des fermes bio, actions pédagogiques auprès des jeunes et des adultes qui suivent une formation agricole... ce programme vise surtout à favoriser la bonne

gestion des ressources en eau sur les exploitations agricoles biologiques. La récupération des eaux de pluie et un arrosage maîtrisé constituent, par exemple, des pratiques à encourager. « L'objectif n'est pas de monter une agriculture contre une autre », a insisté Guy Fradin, le Directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ainsi, dans le cadre de ce programme, le Gab d'Ile-de-France pourra être amené à distiller la bonne parole auprès des agriculteurs conventionnels. ■ O. Fermé

En +

Des aides mal adaptées à la taille des exploitations

Les agriculteurs qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique peuvent bénéficier d'aides soumises à un plafond annuel de 7 600 euros par exploitation. Mais, beaucoup demandent la suppression de ce plafond car il se révèle inadapté pour la conversion des grandes cultures. Ce montant correspondrait en effet à l'équivalent de 38 ha de terres converties à l'agriculture biologique, alors que les surfaces moyennes des exploitations franciliennes susceptibles de se convertir sont d'environ 120 à 150 ha.